

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 489

Artikel: Récession et emploi : les mille visages du chômage [à suivre]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les mille visages du chômage

Touchant une faible part de la population active de notre pays, le chômage est un problème mal connu, de surcroît minimisé.

Le modeste et trop élémentaire bilan présenté ici n'a pas d'autre prétention que de montrer comment le chômage est une réalité mouvante, tout comme évolue la crise économique que nous traversons.

La crise met en évidence une loi fondamentale de l'économie de marché qui veut que la production soit réalisée au moindre coût. La crise est un moment où les plus forts cherchent à renforcer leur contrôle sur les facteurs de la production, le capital, l'énergie, les matières premières, la main d'œuvre, l'information, la technologie, etc... Et ceci dans le but de mieux dominer les marchés. Dans cette perspective la division nationale et internationale du travail se trouve modifiée. Ainsi l'industrie horlogère pourrait se trouver rayée de la liste des productions helvétiques, pour les mêmes raisons qu'elle y a été inscrite, même si les fabriques d'horlogerie gardent leur siège social chez nous.

Une vision sommaire du marché de l'emploi dans notre pays conduit souvent à la conclusion qu'il est nécessaire d'organiser la mobilité des travailleurs pour résoudre le chômage. S'enfermer dans le seul choix entre la mobilité géographique ou la mobilité professionnelle, risque de conduire à des déboires. D'autant que le système mis en place pendant plus de vingt ans tend à fixer les travailleurs à un métier, à une entreprise. En matière de mobilité géographique on est bien forcé d'admettre que les clivages de notre Etat fédéral peuvent se révéler être autant de freins au déplacement des travailleurs. Vivre au pays prend une signification particulière en Suisse!

Entre le troisième trimestre de 1974 et celui de 1975, notre pays a connu une importante réduction de l'emploi, l'indice passant de 103,3 à 94,8. Ce recul s'est prolongé jusqu'en 1976 (indice 91,2 au troisième trimestre). Depuis, l'amélioration est de faible ampleur puisqu'au même trimestre de 1978 l'indice se situe à 92,3.

Entre le mois d'août 1973 et celui de 1977 près de 250.000 travailleurs étrangers ont quitté notre pays. Cet exode a épongé en grande partie la disparition de 360.000 postes de travail. A la fin août 1978 on comptait 13.000 travailleurs étrangers de plus qu'un an auparavant.

Depuis 1974, notre économie se caractérise par un faible niveau de l'emploi. Cette réalité doit être rappelée, c'est le cadre même dans lequel se situe le problème du chômage.

La montée-surprise

La pénurie de main d'œuvre connue par la Suisse au cours des années cinquante et soixante n'a pas incité à la mise sur pied d'une protection sociale contre les risques du chômage. Quand survient la crise, l'assurance-chômage n'est pas généralisée. Les statistiques même du chômage sont aléatoires jusqu'à l'automne 1975. Le chômage a surpris. Il est même probable que l'importance du chômage partiel observé au cours des derniers mois de 1975 et au début de 1976, soit dû, en partie, à une sorte de réaction instinctive de la part de certains employeurs ne voulant pas "lâcher" une main d'œuvre obtenue avec peine. Prévaut à ce moment-là l'idée d'une crise économique de courte durée...

L'évolution

L'automne 1974 voit se multiplier les mesures de licenciement. L'année suivante la moyenne mensuelle des chômeurs complets recensés par l'OFIAMT passe la barre des 10.000. En 1976

la moyenne double, passant à 20 702. Ces dernières années marquent la persistance d'un volant de chômage. La moyenne mensuelle est de 12 020 pour 1977 et 10 483 pour 1978. Les chômeurs complets représentent en moyenne une faible part de la population active (comptée en recensement fédéral des entreprises de 1975) soit 0,37% en 1975, 0,75% en 1976, 0,44% en 1977 et 0,38% en 1978.

Flambée du chômage partiel en 1976, année pendant laquelle la moyenne mensuelle des chômeurs partiels est de 55 065 personnes chômant — toujours en moyenne mensuelle — 1 740 300 heures. La baisse du chômage partiel est rapide puisque pour 1977 la moyenne est de 10 012 chômeurs partiels et 373 900 heures chômées. Pour les dix premiers mois de 1978 les chiffres sont respectivement de 7 716 chômeurs et 270 200 heures chômées.

Le nombre moyen des chômeurs partiels après avoir été plus du double de celui des chômeurs complets en 1976, lui a été inférieur pour 1977 et probablement il le sera pour 1978.

Les déséquilibres géographiques.

Pendant trois ans 1975, 1976 et 1977, Zürich est le canton comptant le plus grand nombre de chômeurs complets. Berne qui était en deuxième position pendant cette période, arrive en tête en 1978. Par deux fois cette année-là, en septembre et en octobre, Genève occupe la première place.

Pour le chômage partiel, le canton de Berne est toujours le plus touché en 1976, 1977 et pendant les dix premiers mois de 1978. Zürich est au deuxième rang. La troisième place est tenue par Soleure en 1976, et par Neuchâtel en 1977 et pour les dix premiers mois de 1978.

Quatre cantons ont, en 1978, une moyenne mensuelle de chômeurs complets plus élevée qu'en 1976. La différence est supérieure de

33% pour le Valais, 13% pour le Tessin, 8% pour Fribourg et 5% pour Genève.

Dans le total des chômeurs complets de Suisse, la part de la Suisse alémanique augmente légèrement entre 1975 et 1976 passant de 71% à 72,5%, pour diminuer ensuite à 69,3% en 1977 et 59% en 1978. Celle du Tessin reste stable pendant 2 ans: 3,7% en 1975 et en 1976 et en 1976, pour augmenter ensuite passant à 5,5% en 1977 et 8,5% en 1978. La part de la Suisse romande elle est restée pratiquement stable au début de la crise (1975: 25,9%, 1976: 23,7%, 1977: 25,5%). Elle a augmenté en 1978 atteignant 32,5%.

Par rapport à la population active.

Par rapport à la population active et sur la base du recensement fédéral des entreprises de 1975, la répartition des chômeurs complets, entre les cantons, est différente du classement sur la base des nombres absolus. Ainsi pour 1975, Neuchâtel arrive en tête devant Schaffhouse, Zoug et Soleure. L'année suivante Neuchâtel est toujours le canton le plus touché, il est suivi de Soleure, Bâle-Campagne et Schaffhouse. En 1977, c'est Bâle-Ville qui est au premier rang devant Bâle-Campagne; Neuchâtel est en troisième position et Soleure occupe la quatrième place. En 1978, à cause de l'importance du chômage observée dans le canton, au cours des premiers mois de l'année, le Valais marque le plus grand écart entre le taux de population active et celui du chômage, suivent Bâle-Ville, le Tessin et Genève.

Dans les professions

Les considérations qui précèdent nous conduisent à examiner la répartition du chômage entre les différents groupes de professions. Pendant deux ans, en 1975 et 1976 la métallurgie arrive en tête pour le nombre des chômeurs complets, la part de ce groupe est respectivement de 26% et 23% du total des chômeurs de

Suisse. Suit le groupe "Professions Commerciales et Administratives" avec un pourcentage de 16% et 20%, le troisième groupe est celui des "Professions techniques" avec 9% des chômeurs. En 1977 le groupe "Administration, Bureau, Commerce" passe en première position avec 23% des chômeurs devant celui de "l'Industrie des Métaux et Machines" 14%; les "Professions Techniques" gardent le troisième rang avec 13% du chômage complet recensé en Suisse.

Avec 24,5% des chômeurs complets, le groupe "Administration, Bureau, Commerce" est toujours le plus important en 1978, devant les "Professions Techniques": 9,8% et "l'Industrie des Métaux et Machines": 9,2%.

Chômeurs : la voix de leurs maîtres

Le chômage, toujours et encore une tare, un mal honteux pour lequel le travailleur doit rendre des comptes, à la collectivité ou à ses représentants, dépositaires des règles sacrées du comportement "honorable". Voyez le ton de cet "avis important", publié par la Caisse cantonale genevoise d'assurance contre le chômage, et destiné aux "personnes travaillant pour des maisons de louage de services temporaires"!

Où l'on constate que la journée du chômeur n'est pas finie lorsque, ayant gagné sa vie dans un emploi temporaire, il rentre chez lui, toujours marqué au front du signe infamant "travailleur à la recherche d'une place stable":

"1. Il est rappelé que les personnes travaillant pour des maisons temporaires ne sont en principe pas indemnisées lors d'un man-

que de travail entre deux missions, à moins qu'elles n'aient accepté provisoirement ce mode de travail dans le but de remédier à leur situation de chômage.

"2. Pour avoir droit à l'indemnité, ces personnes devront donc apporter les preuves écrites (photocopies de lettre-réponse à des offres d'emploi) que pendant la durée de leur emploi temporaire elles ont personnellement et activement recherché une place stable, sous peine de se voir nier ce droit par notre caisse.

"3. Sans préjudice de ce qui précède, une suspension d'indemnité de douze jours pourra être infligée aux personnes n'ayant pas fait immédiatement preuve de recherches d'emplois stables dès le début d'une longue période de travail temporaire.

"4. En résumé:

- a) Recherches d'emplois stables dès le début du travail temporaire: pas de sanction.*
- b) Recherches d'emplois tardives: douze jours de suspension.*
- c) Pas de recherches présentées: aucun droit à l'indemnité".*

(à suivre)